

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1995**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparences
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- It includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

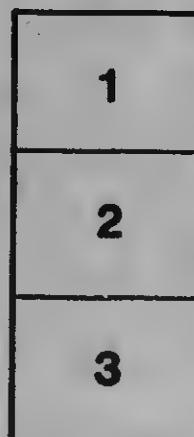
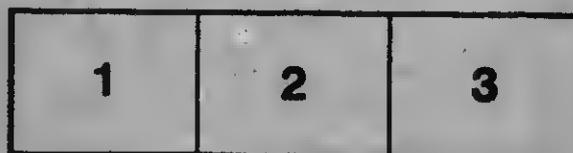
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de l'état de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

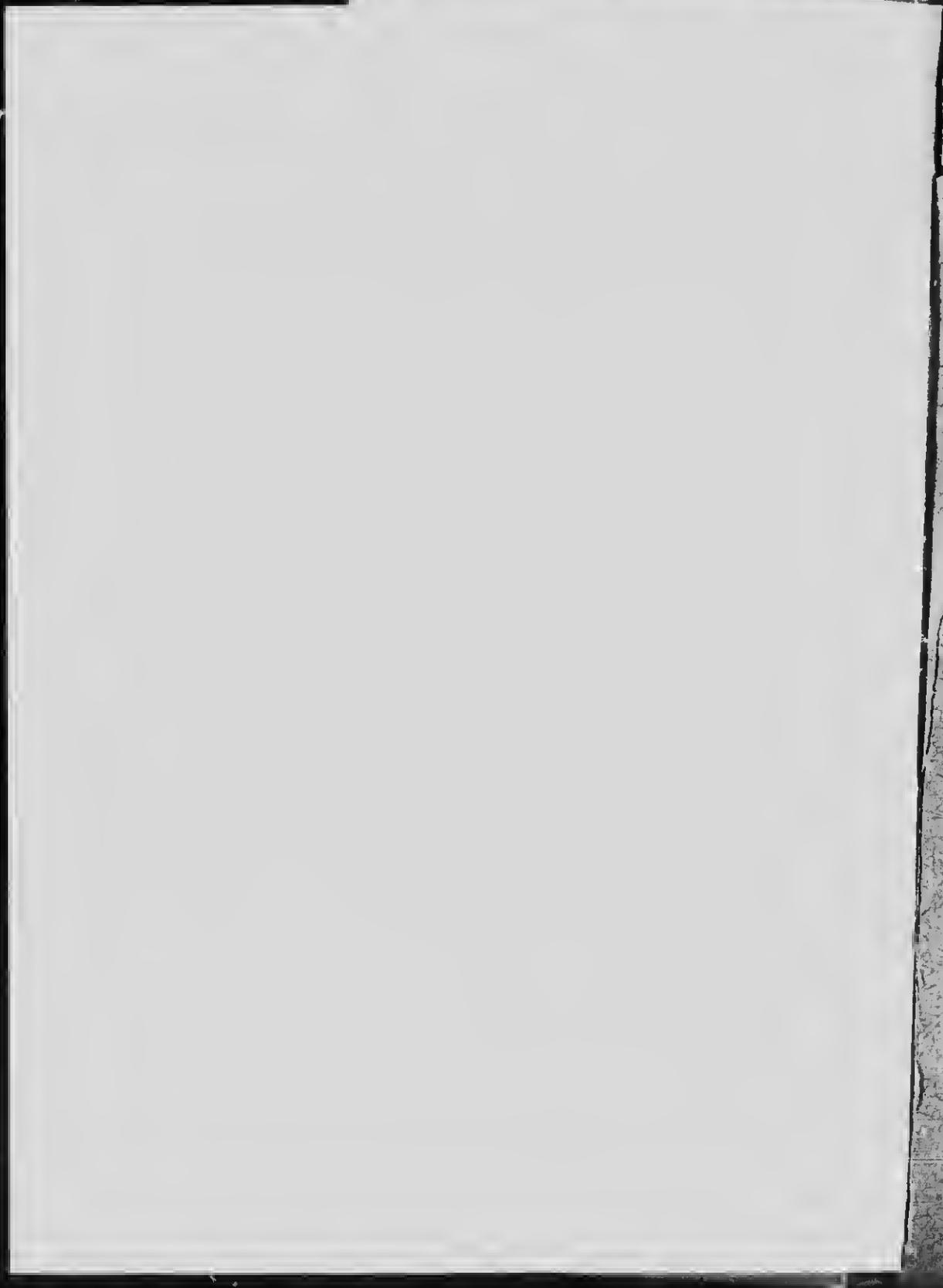
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 286 - 5886 - Fax



Le  
**Parler Français**  
à Québec

CONFÉRENCE

DONNÉE SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL N° 446  
DES CHEVALIERS DE COLOMB DE QUÉBEC  
LE 10 AVRIL 1912

PAR

EPHREM CHOUINARD



---

TYP. LAFLAMME & PROULX QUÉBEC

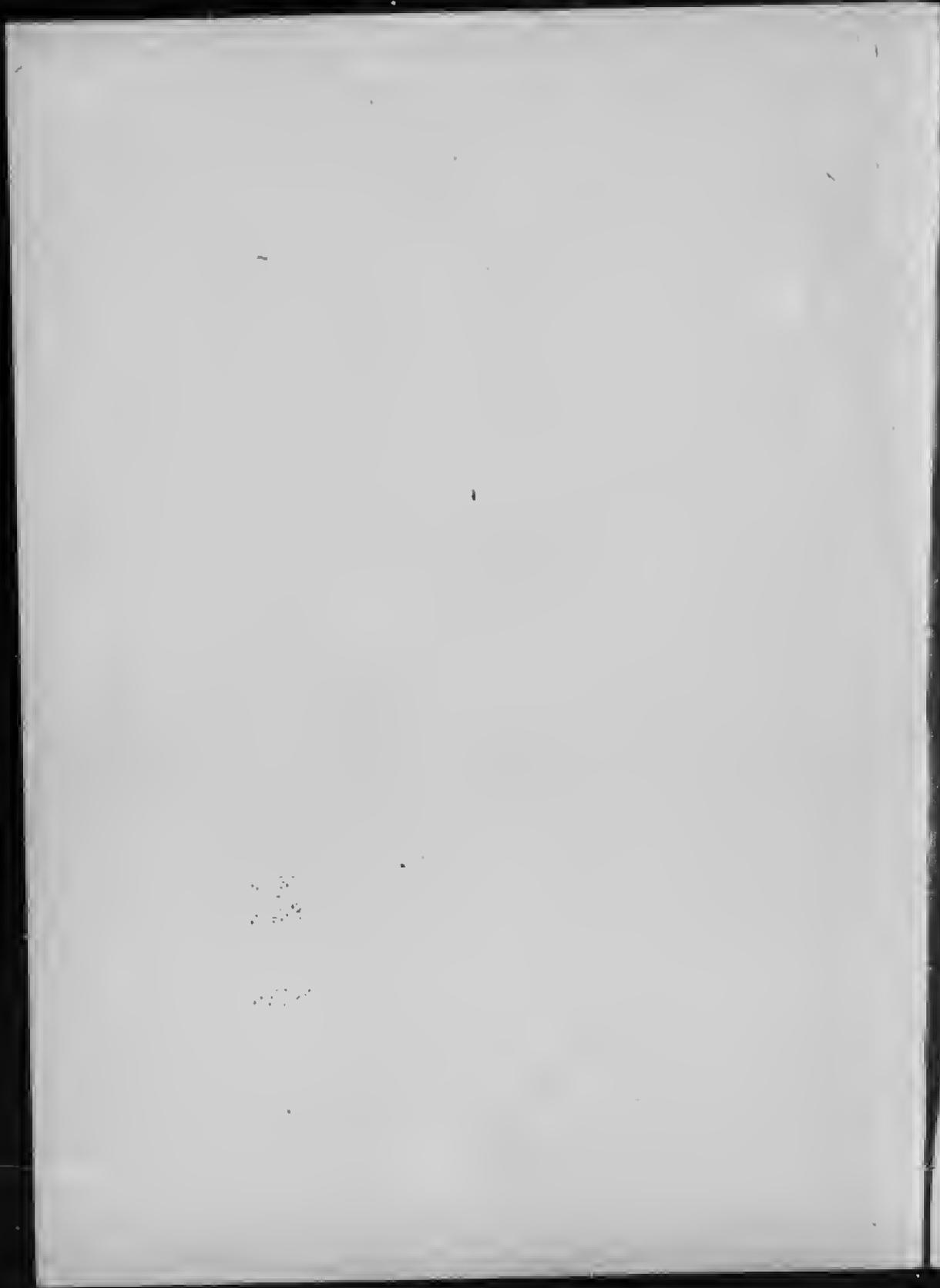
AVR 8 1973

AI  
—  
ai  
3. —

---

Le Parler Français à Québec

---



Le  
Parler Français  
à Québec



CONFÉRENCE

DONNÉE SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL N° 446  
DES CHEVALIERS DE COLOMB DE QUÉBEC  
LE 10 AVRIL 1912

PAR

EPHREM CHOUINARD



Réjean  
Olivier

6381

Ex-Libris

---

TYP. LAPLAMME & PROULX QUÉBEC

PC3609

C36

Monsieur le Grand Chevalier,  
Messieurs les Chevaliers,  
Mesdames et messieurs,

Au moment de prendre la parole devant cette nombreuse et brillante réunion, je suis à me demander si la crainte que j'éprouve de ne pouvoir répondre à la légitime attente des amis qui m'ont invité ne l'emporte pas considérablement sur le plaisir que j'ai eu de recevoir la flatteuse invitation. Car, enfin, je me trouve en présence d'un auditoire renseigné et critique dont la bienveillance, si grande qu'elle soit, n'est peut-être pas toujours prête à s'exercer, même en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. A tout événement, j'ai accepté l'invitation, et il est maintenant trop tard — ou trop tôt, si vous préférez, — pour que je me retire. Je n'ai donc plus qu'à aborder mon sujet, à le développer de mon mieux devant vous, et, après cela, adienne que pourra!

Au reste, le sujet en question n'a pas été, d'abord, choisi par moi spécialement pour vous être présenté. Ce sont les gracieux amis mentionnés tout à l'heure qui, m'ayant entendu en discuter certains points, ont cru bien faire de m'engager à préparer une conférence là-dessus. Je ne voudrais pas trahir ces excellentes gens ni, vous pensez bien, tenter de me soustraire à mes propres responsabilités; tout de même, vous devriez, je crois, vous en prendre un tantinet à eux si, dans ce que j'é vais dire, il se rencontrait, par hasard, quelque chose qui ne fût pas absolument selon vos sentiments. Et, en ce cas, je vous demanderais de distribuer vos pardons un peu sur eux et beaucoup sur moi, de façon à en faire une répartition sage et équitable.

---

I

Nous sommes tous des Canadiens. Mais, par un fait qui n'en est pas moins un fait établi parce qu'il paraît un peu étrange, lorsqu'il est question des Canadiens de la bonne vieille ville de Québec, c'est toujours « Canadiens-français » qu'on les appelle. Et ce qui est drôle, c'est que ces « Canadiens-français de Québec » se composent non seulement de ci-

toyens parlant la langue française, mais aussi d'Anglais, d'Irlandais et d'Écossais qui, bien que s'exprimant habituellement en anglais, s'honorent tout autant d'être comptés parmi ce qui s'appelle les « Canadiens-français de Québec » que, de notre côté, nous sommes fiers de faire partie de la grande et illustre famille britannique. Cela prouve, n'est-il pas vrai, qu'il existe entre tous les habitants de Québec une conformité de sentiments et de vues qui ne se trouvent nullement amoindris par le fait qu'ils sont exprimés dans deux langues différentes, également enseignées dans nos écoles, ayant toutes deux les mêmes droits et privilèges, et dont se servent indifféremment, assez souvent même les deux à la fois, les Canadiens-français, anglais, irlandais et écossais qui forment aujourd'hui l'intéressante population de la vieille cité de Champlain.

Il arrive, naturellement, que parfois les deux idiomes se fondent en une sorte de langage hybride qui, au point de vue académique, vaut moins que ce qu'il veut dire, mais qui, tout de même, réussit merveilleusement à se faire comprendre parmi nous. Disons-le, dans l'usage journalier que les Québécois font presque simultanément des langues anglaise et française, c'est cette dernière qui a le plus à souffrir du contact, en ce sens qu'il y a un bien plus grand nombre de mots anglais qui s'introduisent

dans le parler français qu'il n'y a d'expressions françaises qui passent de l'autre côté. Et cela se conçoit. La langue anglaise est relativement facile, d'une belle formation, d'une agréable sonorité, et, pour tout ce qui regarde le commerce, l'industrie et les affaires en général, elle est de beaucoup la plus répandue des langues européennes dans toutes les parties du monde. Elle est douce, expressive et surtout très brève. Il n'y a pas de tâtonnements dans la langue anglaise. Elle va droit au but et ne fait que tout juste ce qu'il faut pour s'y rendre. Voici un exemple :

Dans les expositions de Paris, pour empêcher les visiteurs de porter une main indiscreète sur certains objets dont on veut protéger la fraîcheur, on place tout auprès et bien en vue une pancarte portant les mots : « N'y touchez pas, s'il vous plaît ! » En Angleterre, dans les mêmes circonstances, les mots de la pancarte sont tout simplement « *Do not touch!* » ce qui, on l'avouera, est déjà d'une tournure plus pratique, sinon plus aimable. A New-York et à Chicago, où l'on est toujours très affairé, très pressé, l'avis se résume dans les mots « *Hands off!* » dont l'énergique laconisme est, à la vérité, au-dessus de tout éloge. Cependant, en fait de laconisme énergique, il y a encore mieux que cela dans certaines villes de l'Ouest américain. Là, paraît-il, on ne se sert pas de pan-

carte: on se contente de mettre auprès de l'objet exposé un revolver chargé. Les visiteurs comprennent généralement et les morts sabbites ne sont pas trop fréquentes.

En tout cas, cette brièveté de la langue anglaise fait que celle-ci s'insinue très rapidement un peu partout dans les autres langues, à ce point que parfois elle les défigure plus ou moins; comme, par exemple, dans la province de Québec où une foule de mots anglais, je viens de le dire, font journellement partie du langage français de nos marchands et de nos industriels surtout. La chose est assez explicable si l'on considère que presque toutes les marchandises, toutes les machines, tous les outils et tous les matériaux importés en Canada viennent des Îles Britanniques et des États-Unis, où les uns et les autres sont connus uniquement sous des noms anglais.

Allez donc faire à un marchand de Québec un crime de ce qu'il annonce en vente un *job de tweeds*, par exemple, ou de *shirting*, ou de *frillings*, de *braids* de toute sorte, de *ginghams*, de *lawns*, *drill*, *drillings*, *denims*, *galateas*, etc., dont les noms français correspondants de « cotonnade de Rouen », de « ruche », de « soutache », « ganse », « galon », « passementerie », « tresse », « brandebourg », de « guingan », de « linon » et le reste désignent en réalité, le

plus souvent, des articles de fabrication tout à fait différente!

Allez donc reprocher à un ouvrier de dire à son aide: « Apporte-moi mon *wrench!* » (qn'il prononcera *wrinch*). Essayez donc de lui expliquer que l'outil qu'il demande s'appelle en français une « clef anglaise » ! Il vous rira au nez et vous l'aurez mérité, d'abord parce que cette désignation de « clef anglaise » est en elle-même foncièrement ridicule et ne veut absolument rien dire, et ensuite parce qu'elle ne serait comprise nulle part en Canada ni peut-être dans les villes et villages de certains départements de la France. Quel mal y a-t-il alors à ce que cet homme se serve du mot *wrench* que tous les ouvriers, non seulement de son métier, mais de tous les métiers en Canada, comprennent parfaitement ? Pourquoi lui interdirait-on l'usage de ce mot-là, quand tant de gens sont, de nos jours, autorisés à employer en bon français, entendez-bien, les mots : *tramway, dog-cart, lawn-tennis, steamer, betting, bookmaker, bill, drawback, bluff, interview, buggy, lunch, dock, pickles, five o'clock tea, garden-party, trust* et une foule d'autres n'ayant ni la formation, ni la filiation, ni la ressemblance, ni le son du français, et qui ne font maintenant partie de la langue de France que parce que l'usage les y a forcément introduits ?

Les langues ne sont l'œuvre ni des grammairiens

ni des académiciens, pas même des congrès. Elles se font elles-mêmes ; et quand, après des siècles, elles sont parvenues à se créer un renom de langues riches, vous pouvez compter que, à l'instar de bon nombre de ceux qui les parlent, elles ont pris leur fortune un peu partout, assez souvent à la faveur, elles aussi, d'un tas de simagrées pour faire croire à leur scrupule et à leur honnêteté.

C'est ainsi que la langue française s'est faite et est devenue riche. Et n'allons pas croire qu'elle seule ait pris et prenne encore de ces libertés. La langue anglaise et toutes les autres langues en font autant. Il n'y a, certes, pas de mal à cela ; mais, dût-il y en avoir, mon Dieu ! les coupables tronveraient assez leur châtement dans l'exploitation qu'en font, à leur tonr, certains pseudo-savants de notre temps. . .

•••

Eh ! non, il n'y a pas de mal à ce qu'une langue prenne son bien où elle le trouve. Dans la petite expérience que j'ai acquise au contact des hommes de loi, j'ai pu voir que messieurs les avocats de langue anglaise, gens encore plus scrupuleux que leurs confrères canadiens-français qui le sont déjà ridiculement ; j'ai pu voir, dis-je, que messieurs les avocats

anglais emploient dans leurs documents, sans éprouver la moindre envie de changer de couleur, les expressions : « enquête », « saisie-gagerie » — (pour se venger de celui-là, les avocats canadiens-français ont composé le mot « saisie-gagerie-ejectment » qui bat les Anglais d'an moins un gros point) — « saisir-gager », « requête libellée », « tierce-opposition », « folle-enchère », « en délibéré », « lien de droit », « en réintégrande », « en démolition de nouvelle œuvre », « ester en justice », « prene avant faire droit », « mur mitoyen », « donation entre vifs », « chose jugée » et beaucoup d'autres encore dont la traduction, si elle est possible, ne paraît pas avoir jamais été faite. Cela indiquerait que, suivant les occasions, on peut toujours avec raison employer toute expression étrangère qui n'a pas, à proprement parler, d'équivalent dans la langue dont on se sert. Les mots sont des biens que les langues se passent et se prêtent entre elles, quand elles ne se les volent pas. C'est une espèce de réciprocité utile et même nécessaire, et je ne sache pas qu'elle ait jusqu'ici causé la chute d'aucun gouvernement.

Tenez ! le croiriez-vous ? je connais un excellent fonctionnaire public, homme de grand sens et d'un jugement rare, qui chaque jour assaisonne régulièrement son lunch de *bunns* sortant des fourneaux de Valiquet. S'il fallait qu'il se contentât de brioches,

il en mourrait, bien sûr, tant il n'a de foi que dans les *bunns*, entre midi et une heure. Au reste, ce mot *bunns*, comme ce qu'il désigne, est déjà depuis assez longtemps dans toutes les bouches à Québec ; avant peu il faudra bien qu'il soit dans le dictionnaire de l'Académie, si l'Académie possède un tant soit peu le goût des bonnes choses.

\* \* \*

Il est donc injustifiable de la part de certains puristes de s'attaquer, comme ils le font, aux industriels et aux marchands canadiens-français qui, dans l'exercice de leur état, ont recours aux mêmes moyens dont la magistrature et le barreau se servent avec sans-gêne et si belle grâce. S'il fallait en croire ces messieurs, les industriels et les marchands seraient presque seuls responsables de la plupart des fautes de français qui se commettent en Canada. Et l'on tape sur

Ces pelés, ces galeux d'où nous vient tout le mal

avec la ferveur et la raideur de bras que, cela va sans dire, peut seule donner la conviction que l'on a soi-même la conscience pure.

Il y a quelques jours à peine je lisais, dans un

journal de Montréal, un article intitulé « Un petit examen de conscience » et portant la signature de « Pierre Homier ». Ce Pierre Homier me paraît être un proche parent du Pierre Suresnes qui, en janvier dernier, commettait dans la même feuille l'erreur assez grave de confondre les langues anglaise et française et de vouloir absolument les faire prendre l'une pour l'autre à ses lecteurs. Depuis ce jour-là Pierre Suresnes n'écrit plus. Il a passé sa plume au nommé Pierre Homier qui semble avoir hérité aussi de sa maladresse.

L'article « Un petit examen de conscience » a tout d'abord, comme qui dirait, la forme d'une escarcelle ou d'une main tendue; puis tout à coup ça se charge en fouet et tombe comme grêle sur ces diables de marchands industriels qui se permettent, comme ça, de fourrer des mots anglais dans leur langage et leurs lettres d'affaires. Bon pour eux! Ça leur apprendra à y mettre dorénavant un peu d'iroquois ou d'algonquin, comme cela se pratique dans d'autres rangs encore plus élevés de notre société. Je cite quelques lignes du morceau :

« Quant au peuple, nous admettons volontiers que son éducation est à refaire sur ce point; mais encore un coup, celui qui l'a faussée et qui seul maintenant peut la redresser, c'est le manufacturier. Cela saute aux yeux. »

Eh! oui, cela saute aux yeux. Quoi donc? Dame! que l'auteur ne sait pas ce qu'il dit. Vous avez bien entendu, c'est la faute du manufacturier si des mots anglais s'introduisent dans la langue de notre peuple! Et les mots anglais dont fait usage à tout moment les avocats canadiens-français! et les mots français employés par nos avocats anglais! qui faut-il blâmer pour ceux-là? Pas les manufacturiers, voyons! Alors, quand le Pierre Homier se propose-t-il de faire une « tournée de conscience » spéciale pour découvrir les coupables de cette catégorie-là et leur donner du fouet, à eux aussi?

Car, enfin, s'il faut se scandaliser de ce que des marchands et des industriels, dont l'instruction n'a souvent été qu'élémentaire, mêlent à leur français les mots *frilling* et *wrench*, que doit-on penser de messieurs les hommes de loi qui emploient couramment les expressions « eu délibéré », « chose jugée », « enquête » dans leur anglais, et *bill*, *true bill*, *ejectment* et autres dans leur français?

Toutefois, veuillez le croire, la faute dans ces cas-là n'est pas aussi grave qu'on le dit. En France, il ne manque pas de départements où la désignation courante de certaines denrées ou marchandises particulières à la localité ne serait pas comprise à Paris. A plus forte raison doit-il être permis, à Québec, de désigner un article fabriqué en Angle-

terre spécialement pour les colonies, sous le même vocable qu'on lui donne à son lieu d'origine, quand on n'a pas de terme équivalent pour le faire en français. A Paris et dans toute la France, on a jugé à propos de laisser s'introduire dans la langue française, outre ceux que j'ai déjà cités, les mots : *sport, sportsman, sportswoman, bow-window, steeple-chase, steeple-chaser, beagle, wager-boat, volapuk, budget, warrant, waterproof, meeting, skating, speech, wharf, wicket, bitter, rush, gutta-percha, football, gypsy, revival, bull-finch, bull-terrier, trolley, dock, gentleman, gentleman-rider, convict, bar, policeman, match, workhouse*, et combien d'autres ? Mais ce ne sont pas, je le répète, de tels emprunts qui puissent donner à craindre pour l'existence d'aucune langue ; c'est plutôt ce qui maintient une langue, en lui permettant de répondre à toutes les exigences raisonnables. Le véritable danger vient d'ailleurs, comme nous allons le voir.

•••

Si les savants messieurs qui se sont donné la mission de veiller sur les destinées de la langue française en Canada avaient réellement à cœur de travailler à son épurement, au lieu de faire de loin :

taines excursions à la découverte de quelques locutions vieillottes et hors d'usage, ou de s'attaquer à des mots étrangers qui, tôt ou tard, passeront peut-être dans notre langue, ils feraient la guerre, une guerre acharnée, aux anglicismes foncièrement domageables qui foisonnent dans le langage des Canadiens-français, particulièrement dans celui de nos hommes instruits. Je veux bien reconnaître l'excellence du travail que l'on fait pour s'assurer d'où venaient certaines expressions françaises qui ont été mises au rancart il y a cinquante ans. Étaient-elles originaires de la Normandie, de la Touraine, du Périgord ou du Poitou? Sapristi! il est important de savoir cela, au cas que nous serions plus tard appelés à renseigner là-dessus les Français eux-mêmes qui oublient tout depuis quelque temps. Je ne nie pas, non plus, qu'il soit très utile d'apprendre, comme fit monsieur Jourdain du *Bourgeois-Gentilhomme*, de quelle façon il faut s'ajuster les badinages pour prononcer certaines voyelles et diphthongues selon les règles de l'art. On doit admettre tout cela. N'empêche tout de même que raser, extirper, faire disparaître de notre langage quelques-uns des anglicismes qui font le plus rire de nous actuellement serait encore plus à propos et plus méritoire.

Mais, attendez! il faut s'entendre sur la définition de l'anglicisme. Le vieux petit Larousse que

j'ai à ma disposition dit qu'un anglicisme est une « locution propre à la langue anglaise et transportée dans une autre langue ». Voyez donc! Naturellement, s'il existe de ces machines-là qui ont la langue anglaise pour point de départ, il doit y en avoir pareillement qui proviennent d'autres langues. Voyons un peu, par exemple, ce que c'est qu'un gallicisme! Larousse dit que c'est une « forme française transportée à tort dans une autre langue ». Nous voilà fixés! Ainsi donc, si je traduisais « il vient de partir », qui est une façon de parler propre à la langue française, par *he comes to depart*, ou bien « il fait un vrai temps de chien » par *it makes a true time of dog*, je commettrais dans mon anglais des gallicismes capables de faire rougir un Micmac jusqu'au bout de ses raquettes. Et s'il arrive que nous fassions le même genre de version de l'anglais en français, la bêtise que nous commettons se trouve aussi carabinée que l'autre, n'est-il pas vrai ?

C'est cela, l'anglicisme. Il a déjà causé des torts incalculables au parler français en Canada, et il est fatalement destiné à en compléter la ruine s'il n'y a jamais que des braule-bas de bastringue, des susurrements de compliments et des dîners à cinq piastres par tête pour eurayer la marche du fléau.

Voyons maintenant dans quels rangs de la population québécoise il se commet le plus de ces énormes

mités ; nous trouverons peut-être à réfléchir quelque peu sur ce qui se fait on ne se fait pas actuellement pour en arrêter le cours.

Les mots que je vais citer n'ont pas été pris dans un dictionnaire. Je les ai entendus de mes oreilles, et toutes les personnes ici présentes les ont entendus et les entendent tous les jours comme moi. Il y en a partout à Québec, de ces anglicismes : il y en a dans l'enceinte de nos parlements, dans les cabinets de nos légistes, dans toutes ou presque toutes les colonnes de nos journaux, dans nos discours, dans nos chansons ; il en tombe des lèvres de nos magistrats, de nos échevins, de nos députés au parlement, de nos professeurs, il en descend parfois même de nos chaires de vérité.

---

## II

(Filer des pièces au dossier. — *To file.*)

Le Sort, qui s'est toujours montré généreux envers moi, a voulu que depuis un huitaine d'années je passe ma vie parmi les hommes les plus charmants que l'on puisse rencontrer dans le monde : je veux parler de messieurs les avocats, tous gens d'une

rigidité de principes à toute épreuve, d'un savoir à tout rompre et d'une aménité de caractère que rien ne saurait assombrir, excepté lorsqu'il leur arrive de perdre une cause et que le client, qui se voit condamné à payer les frais, est, lui, noir de colère. Par bonheur, il se perd très peu de causes à Québec ; celles qui ne réussissent pas se perdent toutes seules, les avocats ont toujours raison.

J'allais donc vous dire que ces messieurs ont tous un langage soigné, fleuri autant qu'il est susceptible de l'être avec des textes de loi, énergique quand cela est nécessaire, doux et aimable toujours. Ils ont le plus grand respect pour la loi, le tribunal, les Règles de Pratique, leur profession, leurs honoraires, les clients solvables et, par-dessus tout, la langue française. Jamais ils ne font rien qui ne soit appuyé sur la saine raison, dicté par la sagesse et, cela va sans dire, couronné ensuite de succès. Ils n'ont de passion que pour le bien, rien ne les tente de mal faire, rien ne les pousse au crime.

Voudrait-on alors expliquer pour quelle raison occulte, en vertu de quelle mystérieuse convention se sont-ils un jour engagés à toujours « filer » leurs pièces au nez du comptable, M. Germain, au lieu de les produire ou déposer tout bonnement au dossier dans la cause ? On me dira qu'Hercule « fila » aux pieds d'Omphale. . . Mais, de grâce, arrêtons-nous !

C'est déjà assez d'un exécration anglicisme sans qu'on y ajoute un jeu de mots capable de défriser la perruque d'un juge du Conseil Privé. Filons plus loin !

\*\*\*

(Faire application. — *To make application.*)

Après que les pièces du dossier ont été « filées » aux pieds d'Omph... je veux dire au nez de monsieur Germain, ou plutôt au greffe de la cour supérieure, on se permet de faire... devinez quoi ? Des applications au juge (*To make application*). Oui, mesdames et messieurs, des applications ; non pas, si vous voulez, de cataplasmes ni de sinapismes Rigollot, mais de demandes ou requêtes « en bonne et due forme » (*in good and due form*) pour obtenir parfois... devinez encore ? un « changement de venue » (*change of venue*.)

Voyons ! cela vaut bien le *frilling* du marchand et le *wrench* de l'ouvrier, qu'en peusez-vous ?

\*\*\*

(*A body politic and corporate.*)

A Québec et dans tous les districts de la province, on appelle cela en français : un « corps politique et

incorporé ». C'est écrit en toutes lettres dans la plupart des documents où il est question de compagnies constituées en corporations. Le mot « incorporé », tel qu'il est là, est incorrect et faux. Et, qu'on ne l'oublie pas, ce ne sont ni des marchands ni des industriels qui rédigent ces sortes de documents, mais des personnes qui sont parfaitement à même de savoir ce que, d'après son étymologie, « incorporé » veut dire.

Pourquoi alors tant persister à conserver, dans les écrits comme dans le langage parlé, une expression qui est de nature à nous déprécier dans l'esprit de ceux qui nous lisent et nous entendent? Pas besoin d'ajouter que le mot « incorporation », dans le sens de « constitution légale » ne vaut pas mieux que son congénère.

•••

*(The moneys.)*

Ce n'est pas tout; on « collecte » aussi « des argents ». Imaginez-vous! Il n'est pas ici question de « collections de gros sous » pour épater les pauvres diables qui n'ont jamais rien dans les poches, ni de « collectes » comme celles de la guignolée en faveur des pensionnaires de la Saint-Vincent-de-Paul; mais « des argents » provenant de certaines

ventes faites par le shérif. Il serait bien facile de dire « les sommes d'argent », ce qui empêcherait les étrangers de rire de nous, du moins, à ce propos-là. Mais, non, « les argents » est une expression courante. Cela se dit tous les jours et est imprimé en grosses lettres dans certains documents de la cour supérieure : « Certificat des argents entre les mains du shérif. »

Inutile de mettre cette faute-là au compte des ouvriers ou des petits employés, qui n'ont généralement pas assez d'argent pour pouvoir en parler, comme ça, au pluriel.

•••

*(The Bench.)*

Un autre exemple. Au lieu de dire qu'à l'ouverture de la séance le juge prend son siège, on le fait « monter sur le banc ». Voyons ! est-ce traiter un juge d'une manière convenable ? Y a-t-il une ombre de bon sens à ce qu'on fasse monter sur un banc celui qui est chargé de représenter la Justice, d'en définir les immuables principes, d'en rendre les sages et irrévocables arrêts ? Je comprends que le juge soit tenu de fuir le terre-à-terre des préjugés et des passions humaines ; mais, que diable ! il ne doit pas être nécessaire qu'il monte sur un banc pour

cela. Personne n'y gagnerait, le juge encore moins que ceux qui viennent lui demander justice. Tout au plus pourrait-on concevoir qu'avant de sortir du prétoire un plaideur malheureux souhaitât, par vengeance, de voir dans une aussi grotesque position le magistrat qui l'a condamné. Mais, alors, l'exhibition ne pourrait toujours avoir lieu qu'à la fin du procès, non pas au commencement.

\*\*\*

(*The witness box.*)

Poursuivons ! Si l'on fait ainsi irrévérencieusement « monter le juge sur un banc », d'un autre côté, on met sans cérémonie les témoins... devinez où ? Dans une « boîte », la « boîte des témoins » (*in the witness box*). *Horresco referens*. Et, après cela, on sera surpris que des témoins se montrent parfois récalcitrants ! C'est « banc des témoins » qui est la bonne traduction de *witness box*; et l'on devrait garder la « boîte » pour y fourrer tous les anglicismes comme celui-là qui se commettent avant, pendant et après les débats.

\*\*\*

(Term. — Charge to the jury.)

Il ne faut pas oublier, non plus, qu'à chaque « terme » (*at each term*)—encore un anglicisme pour dire « à chaque session » — de la cour d'assises, il se fait des « charges au jury » comme jamais peut-être Napoléon n'en fit exécuter de plus brillantes à la baïonnette par les grenadiers moustachus de la garde impériale. Au lieu de « charge au jury », il faudrait pourtant dire : résumé de la preuve ou des débats, sommaire de la cause, ou autre chose, enfin.

\*\*\*

(Criminal court.)

A Québec encore, la cour d'assises s'appelle la « cour criminelle ». Comme si une pareille qualification était de nature à relever le prestige des excellents magistrats qui y siègent et à les recommander même aux yeux des accusés ! « Cour criminelle » est la traduction littérale de *Criminal court*, je sais ; mais c'est précisément cette espèce de traduction qu'il faut éviter chaque fois que les mots transportés dans la langue française y ont une signification différente de celle qu'ils ont dans la langue anglaise.

(Conviction. — Change of venue. — Admission of guilt. — Indictment. — To bring proof.)

On comprend que, une fois rendu là, il n'en faille guère plus pour « amener la conviction de l'accusé » (*conviction of the accused*). L'avocat de la défense eut beau multiplier ses « applications pour avoir le changement de venue » dont nous avons parlé tout à l'heure, faire ressortir qu'il n'y a pas eu d'« admission de crime » (*admission of guilt*), bien que le procureur de la Couronne fût « d'opinion adverse », naturellement ; il eut beau repousser un à un tous les points de l'« indictment » (*indictment*), le malheureux n'a plus qu'à « recevoir sa sentence » et « s'embarquer pour les Plaines ».

Voilà un bouquet d'une demi-douzaine d'anglismes et une couple de chinoïseries que, pendant les sessions de la cour d'assises, la plupart de nos avocats se font un honneur d'avoir presque constamment à la boutonnière... si l'on peut sans sacrilège appeler boutonnière... mettons qu'ils les ont à la bouche ! « Pour dire le vrai » (*to say the truth*), si le condamné est un homme quelque peu instruit, la plus forte de ses « convictions » sera que nous parlons fort mal le français. Qui, nous ? Les industriels, les marchands ? Dame ! eux aussi, sans doute ; mais pas autant que nos gens instruits, voyons !

(*Contempt of court.*)

Une autre expression dont il faudrait à tout prix débarrasser le langage judiciaire, c'est « mépris de cour », traduction platement littérale de *contempt of court*. « Mépris de cour » est tellement absurde qu'il en devient polisson, et tout avocat qui s'adresse à un juge pour obtenir ce qui s'appelle à Québec une « règle pour mépris de cour » devrait d'abord être lui-même envoyé en prison. La leçon vaudrait mieux que tous les congrès du monde, pour le prestige et l'avancement de la langue française en Canada. « Mépris de cour » est un non-sens. En français il n'y a pas plus de « mépris de cour » que de « mépris de salon » ou de « mépris de cuisine ». Que l'on consulte tous les dictionnaires, on ne trouvera nulle part qu'il soit permis de traduire *contempt of court* par « mépris de cour ».

Alors, donc, qu'a-t-il été fait depuis quinze ans pour combattre cette expression qui, au point de vue de la langue, est aussi injurieuse que ce qu'elle a la prétention de désigner?

\*\*\*

(*Under the circumstances. — On the street.*)

On traduit ici en français *Under the circumstances*

par « sous les circonstances », et l'on promène, sans sourciller, ce charmant anglicisme dans les discours, les conversations, la correspondance et des documents parfois très importants. C'est une grosse faute; mais vous allez voir comme nous nous ratapons joliment d'un autre côté.

S'il est vrai qu'à Québec, et à Montréal pareillement, il se fait une quantité de choses « sous des circonstances » plus ou moins variables et variées, en revanche, on s'y promène « *sur* la rue » avec une désinvolture qu'il serait vraiment fâcheux de voir enfouie *sous* quoi que ce soit. Autrefois on se promenait tout bonnement *dans* la rue, et chacun croyait bien faire. Ce sont des journalistes entreprenants qui ont changé cela. L'un d'eux s'avisa d'orner, chaque jour, la première page de son journal de l'instantané d'un personnage quelconque de la politique, de la finance, du commerce, du sport, tout ce que l'on pouvait trouver. Le nom du personnage apparaissait au bas du portrait, et au-dessus se lisait l'intéressante information: « Comme nous les rencontrons *sur* la rue ». Ce fut une véritable révélation. Tous les propriétaires de journaux voulurent avoir leur kodak, leur artiste en embuscade et leurs personnages à croquer. Et, depuis cette époque, les expressions vicieuses « passer *sur* la rue », « parler *sur* la rue », « se rencontrer *sur* la

rue » occupent une espèce de place d'honneur dans le langage de presque la totalité des Canadiens-français de Québec. « Sur la rue » est un anglicisme qui, comme tous ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, appartient au grand monde, puisqu'il eut pour père un docte journaliste, parbleu ! Avocats, médecins, juges, financiers, curés, marchands et industriels l'emploient maintenant de préférence à l'expression démodée « dans la rue », à laquelle on trouve sans doute une saveur trop âcre pour qu'elle puisse faire partie du langage de bon ton.

Un Canadien-français de Lowell ou de Plattsburg qui, en visite à Québec, se permettrait de dire : « Je vais mettre mon *coat* et me promener dans la *street* » soulèverait, il n'y a pas à en douter, le dégoût de toute notre population soi-disant instruite. Cependant la faute commise par l'individu de Lowell ne serait pas aussi grave que celle renfermée dans l'expression « se promener *sur* la rue ». Certes, non. Au point de vue philologique, « je vais mettre mon *coat* et me promener dans la *street* » n'est guère plus mauvais que « je vais prendre mon lunch et j'irai ensuite passer une heure au skating avant de me rendre à la garden-party et au five-o'clock de madame X ». Dans le premier cas, *coat* et *street* ne font pas, il est vrai, partie de la langue française, mais ils pourraient fort bien avec le temps y être admis,

comme *lunch*, *skating*, *garden-party* et *five-o'clock* l'ont été ; tandis que « se promener *sur la rue* » est un exécrationnable anglicisme qui ne peut pas entrer et qui n'entrera jamais dans le vraiment bon parler français.

Depuis quinze ans, que s'est-il fait pour empêcher ces *indécents* promenades « *sur la rue* » ?

•••

(Registered letter. — *As a matter of fact*. — *Postmaster.*)

Les Québécois ont aussi pour habitude de faire « enregistrer » toutes les lettres chargées qu'ils désirent envoyer par la poste. C'est une précaution qui, certes, est bonne à prendre, et les Québécois ne sont pas généralement des gens à rien négliger de ce qui est bon à prendre. En réalité — ou plutôt, « comme question de fait », pour me servir d'une autre jolie expression en usage au Palais et dans toute la ville, — ces lettres-là ne sont pas « enregistrées », vous savez. Oh ! pas du tout. Elles sont tout bonnement *recommandées* au directeur des postes qui, moyennant quelques sous en sus du coût ordinaire de l'affranchissement, se charge d'en prendre

un soin tout particulier; mais elles ne sont pas enregistrées. Il ne manquerait plus que cela, que toutes les correspondances, petites ou grandes, secrètes ou autres fussent copiées mot à mot dans un registre public, sous prétexte de rendre leur transmission plus sûre et plus certaine!

Je viens de nommer le directeur des postes. A Québec, on ne dit pas « directeur des postes », mais « maître de poste », désignation qui vient en ligne droite de *postmaster*, comme de raison.

En tout cas, « lettre enregistrée », « comme question de fait » et « maître de poste » sont trois maîtres anglicismes qui fleurissent dans le langage de tous les Canadiens-français, petits et grands, riches et pauvres, instruits et ignorants. On peut, avec cela, juger de ce que savent faire les autres! Chacun, je suppose, s'imagine que ces expressions, comme bien d'autres, nous sont restées du pur langage du siècle de Louis XIV ou du temps de la Régence, oni-dà!

\*\*\*

(To marry.)

A Québec encore, on entend dire à tout moment: « Monsieur Un tel a marié mademoiselle Une telle », au lieu de « a épousé ». Cette expression se voit tous les jours dans nos journaux; elle fait partie du lan-

gage habituel de nos élégants, de nos lettrés, de nos dignitaires les plus dignes. Je l'ai rencontrée dans des articles par ailleurs finement retroussés, dans des discours, comme qui dirait, académiques, dans des déclarations faites sous serment, dans de longs et savants jugements où la justice était, il est vrai, encore mieux traitée que la syntaxe; ah, bah! je l'ai vue imprimée dans une revue instituée gardienne des intérêts de la langue française en Canada, et l'article dans lequel elle étalait ses charmes au beau milieu de la page portait le nom de l'un de nos docteurs ès lettres les plus grandiloquents.

Mais pour le moment, si vous le permettez, nous ne sortirons pas de l'enceinte du Palais de justice où il y a encore une infinité de choses curieuses à voir, sans que nous ayons la peine de les chercher, tout étant exposé au grand jour et ne semblant nullement avoir euvie de se cacher. Si vous voulez, nous nous en tiendrons encore aux anglicismes.

•••

*(Enquête continued generally.)*

Dans toutes les parties du Palais de Justice, à Québec, cela se dit et s'écrit en français : « enquête

continué généralement ». Seulement, la version française se trouve, sans que l'on semble s'en apercevoir, à exprimer tout le contraire de ce que dit la version anglaise. *Continued generally* signifie que l'enquête est remise à une date sur le choix de laquelle les parties s'entendront plus tard; tandis que, en français, « continué » — (« généralement » ou « généralissimement », le choix est indifférent,) — laisse entendre que l'enquête se poursuit. Il faudrait dire : enquête remise à plus tard, ou ajournée indéfiniment ou *sine die*.

•••

(*On the premises.*)

Le mot anglais veut dire ici : lieu, maison, dépendance. Dans un bon nombre de documents, cependant, on traduit *on the premises* par « sur les prémisses ». Le mot « prémisses » ne pouvant désigner autre chose que les deux premières propositions d'un syllogisme, figurons-nous dans quelle délicate position se trouve l'huisier qui est chargé d'aller dire à un locataire en retard dans ses paiements « de voir à vider les *prémisses* sous vingt-quatre heures »!

•••

*(Partition.)*

Eh! en parlant de « prémisses », il me souvient d'avoir vu dans un document sortant de l'un de nos principaux bureaux de la ville une déclaration où l'on reprochait à un locataire d'avoir, sans permission, enlevé « une partition » en bois qui se trouvait en haut d'un escalier. Le défendeur eut beau s'expliquer, protester, jurer qu'il n'avait jamais su ce que c'est qu'une « portée de musique » en bois ou en papier, il dut « clarifier les prémisses ».

\* \* \*

*(To object. — To make apology.)*

Je m'arrête ici un moment, — j'ai peut-être déjà trop retardé de le faire, — pour dire que je ne m'imagine pas qu'aucun de mes auditeurs fasse objection à ce que je dévoile ainsi quelques-unes des faiblesses de certaines gens qui devraient mieux s'observer, ne fût-ce que pour donner le bon exemple. Voilà que, l'été prochain, voyez-vous, il va venir de France un nombre de gens-de-lettres pour aider les nôtres à nous morigéner de belle façon à propos de notre langage. Il est bon alors

que, dès à présent, nous tirions les comptes et établissons les « responsabilités », comme on dit. Si quelqu'un veut s'opposer—à Québec, on appelle cela « s'objecter »—à ce que je continue, qu'il veuille bien m'en avertir, j'abrègerai ma conférence et n'aurai plus que des compliments à faire à tout le monde. Pour tout dire, enfin, s'il m'est échappé quelque chose qui aurait dû rester dans l'ombre, je suis prêt à en demander le pardon — parmi nos gens instruits cela se dit « faire apologie ».

« S'objecter » est un solécisme, et « faire apologie » un anglicisme pommé. Les deux expressions sont, néanmoins, très en vogue à Québec et, celles-là aussi, ce n'est pas chez les marchands et les industriels qu'on en use le plus.

\*\*\*

*(To pay a visit.)*

En voici une autre qui, à la vérité, ne fleurit pas d'ordinaire sur les plates-bandes, d'ailleurs très productives, du Palais de Justice. C'est dans les journaux qu'elle germe et pousse le plus souvent. Encore récemment, elle s'étalait dans une de nos feuilles les plus... mettons les plus feuillues, pour la voiler un peu. Quelle qu'elle soit, on y lisait que beaucoup d'étrangers se proposaient de « payer une visite »

(*to pay a visit*) à Québec pendant les fêtes du carnaval. Voilà une nouvelle manière de faire qui va réjouir bien des gens! Pour ma part, si c'est maintenant aux visiteurs à payer les visites, je vous promets qu'au prochain rhume que je vais attraper, je n'aurai pas moins d'une douzaine de médecins en consultation autour de moi durant un mois.

\* \* \*

(*Contractors. — Dry goods merchants. — Telegraph operators. — Emission of writs. — Clerical errors. — Left the province.*)

Dans une foule de documents que nos hommes de loi échangent entre eux, les entrepreneurs sont désignés sous le nom de « contracteurs », les marchands de nouveautés sous celui de « marchands de marchandises sèches », les télégraphistes sous celui d'« opérateurs ». Simples peccadilles que tout cela, néanmoins! Ce qui est beaucoup plus grave, c'est que parfois il est question « d'erreurs *cléricales* ». Naturellement, cette dernière faute étant plutôt du ressort des autorités ecclésiastiques, je ne m'en mêle pas.

Très souvent, dans les affidavits, il est dit qu'un

débiteur malhonnête est « sur le point de *laisser la province* », et vous pensez bien que, malgré tout, l'on se réjouit de voir que l'individu a encore l'honnêteté de ne pas vouloir l'emporter.

Dans les mêmes quartiers, on constate aussi qu'il y a des « émanations » de brevets, d'ordonnances, de règles *nisi causa*, etc. Je ne me mêle pas de cela, non plus. C'est aux officiers du bureau d'hygiène et aux plombiers d'y voir.

\* \* \*

(*Elevator. — Parliament Building. — etc.*)

Non seulement au Palais de Justice, mais partout en ville où il y a un ascenseur, on l'appelle « élévateur ». Franchement, la faute serait plus pardonnable, je crois, si l'on disait tout de suite « un élevage ». Allez donc ! « élevage », « éleveur », « élevé » ne formeraient bientôt qu'un tout, et les étrangers finiraient par savoir quelles précautions il faut prendre avant de nous approcher.

On ne s'accoutume pas, non plus, à remplacer « Bâtisse du Parlement », qui est un anglicisme, par « Hôtel du gouvernement » ou « édifice du parlement » qui ont, du moins, l'avantage pour nous d'être du français. « Edifice du parlement », oui ;

mais non pas « édifice parlementaire », par exemple, ce qui ne vaudrait guère mieux que de remplacer, comme font certaines gens pincés, « une petite escoussc » par « une petite secousse ».

On se sert encore à tout instant des expressions « ordre en conseil » et « gouverneur en conseil ». Et lorsqu'on veut faire remarquer que ces traductions littérales de *order in council* et *governor in council* sont incorrectes, savez-vous ce que l'on donne pour excuse? Que ce sont des termes consacrés. Eh! je le crois bien, ce sont des termes consacrés: ils le sont tellement qu'il serait maintenant temps de les « sacrer » autrement. C'est à jeter littéralement « par-dessus bord », pour me servir d'une traduction de *overboard* qui vaut tout autant que les deux autres. On doit dire « arrêté ministériel » pour *order in council*; et « l'exécutif » ou « le conseil des ministres » ou « le ministère » ou « le gouverneur, par arrêté ministériel », enfin, tout ce que l'on voudra, plutôt que « gouverneur en conseil ». Parole d'honneur! je crois que « gouverneur en pantoufles » ou « en culotte blanche » serait moins ridicule.

Je sais aussi que, dans le langage judiciaire de Québec, le mot « allégué », pour désigner l'énoncé d'un fait dans une déclaration, est *consacré*, comme on dit cela de cent autres mots absurdes, sans autre raison que celle de vouloir peut-être se faire pardon-

ner de les avoir employés. N'empêche que le mot « allégué » pris substantivement n'est pas français. Quand même on lit cela dans des documents signés fièrement par des philologues en titre, il n'y a pas plus de confiance à avoir dans le mot que dans ceux qui l'emploient. C'est « allégation » qu'il faut dire. Si l'expression ne plaît pas, dame ! qu'on en cherche une autre ! S'il n'y en a pas d'autre, qu'on ne mette rien du tout, qu'on se contente de faire un signe, un geste, une grimace : ce serait encore plus français que de dire « nn allégué ».

•••

(*The line is engaged.*)

Voilà une autre absurdité qui, apparemment, est déjà devenue à Québec, elle aussi, une expression consacrée, pour dire que la ligne du téléphone est occupée. Il n'y a pourtant pas longtemps que le téléphone a été introduit dans notre ville ; eh ! bien, elle vivra, cette locution vicieuse. C'est un anglicisme, vigoureux et d'une stupidité toute particulière, qui dans notre langage est devenu une mode, une habitude, une nécessité. La première fois que l'information « la ligne est *engaigée* » se glissa timi-

dement du bureau central des communications téléphoniques, le mal n'eût pas été grand, n'eût jamais pris racine si les personnes que l'éducation, la position sociale, la fortune, le train de vie et les titres obligent à donner le bon exemple ne s'étaient elles-mêmes empressées d'en suivre un mauvais. Aussi trouvera-t-on peut-être difficile de mettre aujourd'hui un terme à cet « engagement » de la ligne téléphonique, parce que cette expression est dans toutes les bouches et qu'on la répète machinalement, sans y penser. Allez voir si, dans le Palais de Justice, par exemple, où tout devrait être noble, pondéré, solennel comme la démarche d'un éléphant blanc de Siam; allez voir, dis-je, si dans le Palais de Justice on se fait le moindre scrupule de propager l'absurde légende qui, au sortir de là, se trouve avoir acquis une espèce d'autorisation de s'implanter dans le public! Non seulement elle y prend de l'autorité, elle trouve là abondamment à s'engraisser. J'entendais, il n'y a pas encore longtemps, un savant avocat s'écrier: « Diable de téléphone! chaque fois que j'ai besoin de parler à mon bureau, c'est inmanquable, la ligne est engagée, on bien on me coupe la connexion ».

C'est au complet, comme vous voyez.



(*Returning officer.*)

Il serait temps de trouver aussi, à *returning officer*, une autre traduction que « officier rapporteur ». Si les expressions « président d'élection », « président du scrutin » ou d'autres de ce genre ne conviennent pas, qu'on abolisse la charge ! Ce serait peut-être le plus court et le meilleur moyen de trancher la difficulté.

•••

(*How much do you charge... ?*)

« Comment chargerez-vous de la page pour transcrire ce document ? » « Comment chargez-vous pour me conduire aux bâties parlementaires ? » (Il est encore heureux que, dans ce dernier cas, l'on ne dise pas : « Comment chargez-vous de la livre ou du quintal ? »)

Louis Fréchette me racontait qu'un jour, à Paris, il fit, en compagnie d'un avocat de Montréal, une promenade à travers les Halles Centrales. Tout à coup l'avocat, apercevant à un étalage des groseilles à grappes comme nous en avons en Canada, demanda à la femme qui en avait la garde :

— Comment chargez-vous pour les gadelles ?

— Tndien ! qu'est-ce que c'est que cela ? s'écria la

fruitière épouvantée qui, apparemment, n'était jamais venue à Québec.



*(Change for \$5).*

— « Av'-vous du change pour un cinq piastres ? »  
On entend cela à Québec partout où il y a un billet de cinq dont on désire avoir la monnaie. Et n'allons pas croire que les personnes qui possèdent le plus de ces billets de cinq et que leur position met dans l'obligation de bien parler se gênent d'employer cette expression ! Dans nos bureaux publics on n'entend jamais demander autrement la monnaie d'un billet ou d'une pièce. On dit parfois : « de la change », sans doute parce qu'on est sous l'impression que le genre féminin est plus changeant que l'autre. Je ne veux pas donner d'opinion là-dessus. Les pièces de monnaie de cinq et dix cents, néanmoins, sont désignées indifféremment sous les noms de « p'tit change » et « p'tite change ».



*(To accommodate.)*

On lisait récemment, dans un journal de cette ville, une annonce-réclame au sujet d'un immeuble

magnifique où l'on se propose d'« accommoder », prochainement, le public de toutes les façons. Gageons que certains locataires vont s'y trouver « accommodés aux fines herbes » !

Plus récemment encore on annonçait en très grosses lettres que des « développements allaient se faire à Québec pour accommoder les chemins de fer qui y entreront ».

Allez dire, après cela, qu'il n'y a pas d'esprit d'entreprise ni de bons cuisiniers à Québec !

\*\*\*

Voici que nous avons, mesdames et messieurs, passé en revue près d'une cinquantaine d'anglicismes fort dommageables qui font habituellement partie du langage de nos hommes les plus instruits et les plus marquants de la ville. Si nous avions un peu plus de temps à notre disposition, nous pourrions très probablement en relever cinquante autres, sans compter qu'il y en aurait peut-être d'intéressantes excursions à faire dans les jardins de notre syntaxe. Naturellement, ces hommes marquants de la ville de Québec sont, par leur position, plus exposés que les autres à rencontrer les visiteurs étrangers qui viennent dans nos murs faire connaissance avec ce

qu'ils ont entendu appeler les fiers représentants de la vieille France en Canada. Nous faisons-nous une idée de ce que ces étrangers doivent penser de nous, après une conversation de quelques minutes seulement avec un de nos citoyens « instruits » ?

— Monsieur Bâzin, vous êtes membre de l'Académie Française, je crois ?

— Mais, oui ; et, vous ?

— Moi, je suis avocat de la cour criminelle, à son terme, comme de raison.

— Ah !... vous avez une cour criminelle. Je suis bien aise d'apprendre qu'elle a parfois un terme, au moins.

— Pour dire le vrai, monsieur Bâzin, elle en a deux, le 10 avril et le 10 octobre. Mais à Québec, c'est avec les consultes qu'on fait le plus.

— Ah ! vous avez aussi des consultes ; je croyais qu'il n'y en avait qu'en Suisse.

— Par-ici on en donne tant qu'on peut, monsieur Bâzin, Tenez ! moi, j'ai le téléphone à mon bureau, je me fais donner la connexion avec n'importe pas quelle maison d'affaires, et...

— Et vous aimez mieux cela que d'aller plaider devant le tribunal ?

— Certain, monsieur Bâzin. Devant la cour, voyez-vous, on a beau filer ses pièces comme il faut et arguer ses causes du mieux qu'on peut, on court

toujours une chance de se faire débouter ses actions, et...

— Comment donc! est-ce que dans ce pays on... déboute... des actions?...

— Nous avons des juges qui le font, monsieur Bazin. Naturellement, ça choque toujours, on grogne et on finit par se faire asseoir, quand ça ne va pas jusqu'à la règle pour mépris de cour. J'en sais quelque chose. Je me suis fait prendre une fois. Je *m'en rappellerai* toujours.

Inutile d'aller plus loin! René Bazin en a assez pour faire le sujet d'un gros volume sur l'avenir de la langue française en Canada, et il se rembarque aussitôt pour le Havre.

Tous ces étrangers n'ont pas la brusque franchise de madame Sarah Bernhardt; mais combien y en a-t-il qui doivent un peu penser comme elle sur notre compte! En France on parle français mieux que nous, c'est admis; et l'anglais que l'on entend à Londres est très probablement meilleur que celui de Québec. Cela dépend, en premier lieu, de ce que les deux langues sont mieux enseignées dans ces pays-là que dans le nôtre, c'est incontestable; mais, disons-le, cela dépend aussi de ce que là-bas chacun s'observe beaucoup mieux que nous ne le faisons chez nous. Aucune des fantes que nous venons de signaler n'est, j'ose dire, prise par le très grand

nombre de ceux qui les commettent pour autre chose que ce qu'elle est. Seulement, on n'y fait pas attention, on n'y regarde pas, et le mauvais exemple descend dans les foules qui, par simplicité ou défaut d'instruction, ne s'imaginent pas qu'il puisse venir de si haut quelque chose de commun et de répréhensible.

Et nos journaux!... Osera-t-on dire qu'ils sont, en général, rédigés de façon à nous racheter aux yeux des étrangers? Si, chaque jour, un certain nombre de leurs colonnes sont émaillées d'inepties de tout genre, croit-on que c'est au moyen de colifichets académiques et de pique-niques littéraires ou autres que nous parviendrons à passer pour des gens sachant parler et écrire. Il est, je crois bien, permis d'en douter.

Pour terminer, laissez-moi citer ce que l'on voyait, il y a quelque temps, dans la première page de l'un de nos journaux les mieux... renseignés. C'est encore au sujet de quelque chose de judiciaire, sans quoi je n'en parlerais pas ici. On dirait que toutes les trouvailles littéraires ont un penchant à se grouper autour de la Justice. Voici :

#### TERRIBLE PIÈCE A CONVICTION

« Un trou sera produit comme exhibit au procès des frères McNamara, accusés d'avoir fait sauter le

*Times*. Le trou en question a été creusé par une bombe trouvée près de la maison du général Otis, propriétaire du *Times*, le matin de l'explosion.

« C'est ce tron qui a été détaché et placé dans une boîte pour servir au procès des dynamitards. »

•••

On ne s'attend pas, j'espère, à ce que je tire moi-même aucune conclusion de ce qui précède. Chacun tirera la sienne comme il l'entend. Je n'ai voulu exposer que des faits connus de nous tous, — et trop connus peut-être des étrangers qui nous visitent, — mais auxquels, malheureusement, nous persistons à ne vouloir reconnaître aucune importance ni prêter aucune attention. Personne n'osera dire que les Canadiens-français ne sont pas bien donés. Ils possèdent, en général, les aptitudes et les talents nécessaires pour réussir dans tout ce qu'ils entreprennent, cela est abondamment prouvé. Mais ils ont un grand défaut : c'est de se trouver trop promptement et trop facilement satisfaits des succès qu'ils remportent, après quoi ils ferment obstinément les yeux sur les obligations auxquelles ces mêmes succès les astreignent. Tel d'entre nous est reconnu pour un industriel fameux ou un financier très habile ou

un grand homme d'affaires : il ne se croit, pour cela, nullement tenu de savoir parler et écrire congruement. Tel autre, profond légiste, ne s'inquiètera aucunement du nombre de fadaises et d'incongruités littéraires qu'il commet dans ses heures de loisir. Parce qu'il a le droit de juger certaines choses, il croit avoir celui d'abuser de toutes les autres. C'est là l'erreur. Ni l'un ni l'autre ne sait s'observer ; et s'observer, c'est peut-être ce qu'il y a de plus utile dans la vie.

Si je pouvais espérer que cette petite causerie, malgré toutes ses imperfections, réussisse à faire disparaître quelques-unes des fautes signalées tout à l'heure, je considérerais — et vous penseriez sans doute comme moi — que votre patience et mon travail ont été utiles et bien récompensés.

Ephrem CHOUINARD.



